



Syndicat Mixte des Eaux et  
d'Assainissement  
de Beaufort - Ste Agnès et Environs

**SECTION ASSAINISSEMENT**

AUGEA-AUGISEY- BEAUFORT-ORBAGNA-  
CHEVREAUX- COUSANCE - CUISIA -DIGNA-  
GEVINGEY – GIZIA- GRUSSE - MAYNAL - ROSAY-  
ROTALIER - STE AGNES – VAL SONNETTE

RAPPORT ANNUEL 2022

JUIN 2023

## **SOMMAIRE**

<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
1. HISTORIQUE.....	3
2. COMPOSITION ET OBJET .....	3
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> .....	<b>5</b>
1. ÉTAT DES ASSAINISSEMENTS EXISTANTS .....	5
1.1. STATION DE BEAUFORT/ORBAGNA .....	5
1.2. STATION DE BEAUFORT – PERRON SUD.....	5
1.4. STATION DE ORBAGNA – HAMEAU DE CRÈVE-CŒUR.....	6
1.5. STATION DE VERCIA- ROTALIER.....	6
1.6. STATION DE VINCELLES .....	6
1.7. STATION DE AUGEA MAYNAL.....	6
1.8. STATION DE MAYNAL HAMEAU DU SORBIEF .....	7
1.9. STATION DE MAYNAL HAMEAU DE SELLIÈRES.....	7
2. LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS.....	8
2.1. STATION DE BEAUFORT/ORBAGNA .....	8
2.2. STATION DU PERRON, À BEAUFORT.....	10
2.5. STATION DE ORBAGNA – HAMEAU DE CRÈVE-CŒUR.....	10
2.7. STATION DE VERCIA-ROTALIER.....	10
2.8. STATION DE VINCELLES – SAINTE AGNES - GRUSSE.....	12
3.0. STATION EPURATION DE AUGEA MAYNAL .....	12
3.1. STATION EPURATION MAYNAL HAMEAU DE SELLIÈRES .....	13
3.2. STATION EPURATION MAYNAL HAMEAU DU SORBIEF .....	14
3. LE FINANCEMENT .....	14
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE :.....	14
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	<b>17</b>
1. LE FONCTIONNEMENT DU SPANC .....	17
1.1. LES INSTALLATIONS NOUVELLES.....	17
2. LES INTERVENTIONS DU SPANC.....	17
2.1. LES INSTALLATIONS ANCIENNES.....	17
2.2. LES INSTALLATIONS NOUVELLES.....	18
3. FINANCEMENT DU SPANC.....	19
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	19
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE : RAPPORT FINANCIER</b> .....	<b>20</b>
1. LE BUDGET 2022 .....	20
2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 .....	20
<b>5<sup>EME</sup> PARTIE : AUTRES ACTION DES SERVICES</b> .....	<b>21</b>
1. AUTRES ACTIONS DU SERVICE EN 2022 .....	21
2. OPERATIONS PROGRAMMEES EN 2023.....	21

## **1<sup>ère</sup> partie : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE**

### **1. Historique**

Suite à la réalisation en 1999, du schéma directeur d'assainissement sur les communes du bassin versant de la Sonnette, ces dernières se sont adressées au Syndicat Intercommunal des Eaux de BEAUFORT, dont la plupart était membre pour l'alimentation en eau potable, pour assurer la mise en place de leur assainissement.

Le Syndicat a délibéré en Juillet 2001 pour prendre la compétence assainissement, les communes ont par conséquent, délibéré à la suite pour déléguer tout ou partie de leur compétence assainissement au Syndicat.

L'arrêté Préfectoral qui modifie les statuts en incluant la compétence assainissement et la Commune de ST LAURENT LA ROCHE (commune non adhérente pour l'Eau) date du 13 mars 2002.

Deux communes adhérentes à l'eau n'ont pas délégué leur compétence assainissement au Syndicat. Il s'agit de CESANCEY et SAVIGNY en REVERMONT. La Commune d'AUGEA, qui ne dépend pas du Syndicat pour l'Eau a demandé son adhésion pour l'assainissement en juin 2002. Après délibérations du syndicat et des communes, le Préfet a établi un nouvel arrêté Préfectoral en date du 31 décembre 2002 incluant la Commune d'AUGEA. Le règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif a été approuvé par délibération du 22 décembre 2003.

Sept nouvelles communes AUGISEY, CHEVREAUX, COUSANCE, CUISIA, DIGNA, GIZIA et ROSAY ont demandé leur adhésion au Service Public d'Assainissement Non Collectif en déléguant leur compétence assainissement non collectif objet de l'article 2-2-1-B des statuts du SIEA et par voie de conséquence ont adopté les Statuts du SIEA.

Leur adhésion est officielle après délibération des communes adhérentes au SIEA et après établissement du nouvel arrêté Préfectoral en date du 05 octobre 2006

Toutes ces communes ne dépendront pas du Syndicat pour l'eau potable et l'assainissement collectif, sauf la commune de GIZIA qui souhaite l'adhésion pour les compétences assainissement collectif et autonome. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'assainissement de Beaufort Sainte Agnès devient le Syndicat Mixte des eaux est d'assainissement. Le comité syndical dispose désormais de membres de la communauté de communes Porte du Jura.

A partir du 1er juillet 2018 la compétence collecte sur la commune de Gevingey est transférée à l'Espace Communautaire de Lons Agglomération.

A partir du 1er janvier 2018 les réseaux de collecte des eaux usées n'est plus une compétence communale. La compétence appartient désormais à la Communauté de Communes porte du jura.

A partir du 1er janvier 2019 la compétence traitement des eaux usées a été transférée à ECLA pour la commune de Gevingey. La station d'épuration est donc maintenant gérée par ECLA à partir de cette date.

En date du 03 Novembre 2021, La totalité des communes membres du SMEA de BEAUFORT ont voté favorablement dans les conditions de majorité pour approuver le retrait de la communauté de communes terre d'émeraude. Ce retrait a été validé par Arrêté préfectoral en date du 10 Décembre 2021.

### **2. Composition et objet**

Le service assainissement du Syndicat regroupe donc 14 communes :

• AUGEA	• CUISIA	• BEAUFORT ORBAGNA
• AUGISEY	• DIGNA	• ROSAY
• VAL SONNETTE	• GEVINGEY	• ROTALIER
• CHEVREAUX	• GIZIA	• STE AGNES
• COUSANCE	• MAYNAL	

Le service ASSAINISSEMENT du Syndicat assure directement les services liés à :

- L'assainissement non collectif
- Les réseaux de transit (réseaux qui acheminent les effluents vers les unités de traitement)
- La réhabilitation ou la création et l'entretien des unités de traitement

Le service est composé de :

- Un Agent technique à temps complet partagé entre le service eau potable et Assainissement
- Un Agent administratif à temps complet partagé entre le service eau potable et Assainissement

Et se situe au : Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement  
Service ASSAINISSEMENT  
6 Rue de la Coutouse  
39190 BEAUFORT

Il peut être contacté par téléphone au : **03.84.25.06.91**  
par télécopie au : **03.84.25.07.68**  
ou par internet : **sie.beaufort@wanadoo.fr**

Dans un cadre technique le service assainissement a pour objectifs :

*Pour l'assainissement collectif de :*

- Conduire les études pour la conception et la réalisation des réseaux de transit
- Conduire les études pour la conception et la réalisation des unités de traitement
- Assurer l'entretien des unités de traitement collectif (actuelles et futures)
- Conduire sous convention de mandat la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

*Pour l'assainissement non collectif de :*

- Réaliser les contrôles des installations d'assainissement neuves ou existantes
- Réaliser des diagnostics des installations existantes
- Vérifier les informations pour les dossiers de demande de certificat d'urbanisme et de permis de construire
- Contrôler la réalisation des travaux de construction des dispositifs d'ANC suite au permis de construire
- Assurer l'entretien des installations par convention (vidange des fosses)
- Contrôler le bon fonctionnement des installations
- Contrôler la réalisation de l'entretien réalisé par le particulier (hors convention)

Dans un cadre administratif le service assainissement assure :

- L'information des élus et du public
- La gestion administrative du service
- La facturation des redevances et services assainissement

## **2<sup>ème</sup> partie : ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **1. État des assainissements existants**

#### **1.1. Station de BEAUFORT/ORBAGNA**

Les communes de BEAUFORT et ORBAGNA sont équipées depuis Août 2010 d'une unité de traitement de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 3 800 Équivalents habitant. Cette station est de type lit à macrophytes. Elle est équipée en entrée, d'un dégrilleur rotatif de maille 3 mm permettant de retenir les matières en suspension. Ces dernières sont ensachées automatiquement et déposées dans un conteneur (poubelle). Les effluents transitent ensuite par un poste de relevage et sont dirigés sur un lit bactérien rotatif en polyéthylène permettant une première épuration.

De retour dans le poste de relevage, les eaux usées sont envoyées sur un des 3 filtres du premier étage constitué de graviers et de sable. L'eau inonde le filtre et percole à travers le massif planté de roseaux. Les filtres connaissent une alternance hebdomadaire.

Après avoir traversé le premier filtre, les eaux épurées retournent sur un poste de relevage pour inonder à nouveau un des deux filtres du deuxième étage constitué de sables et planté lui aussi, de roseaux.

L'eau traitée ayant percolé le massif sableux, retourne au milieu naturel en ayant transité par un canal de sortie permettant les mesures de débit et les prélèvements automatiques essentiels aux analyses.

De plus, le dimensionnement de la station permet de traiter des effluents d'origine viticole, industrielle et de distillerie. Une cuve tampon a été installée afin de permettre une dilution des effluents sur 24 heures.

L'entretien est assuré par le personnel du SMEA de BEAUFORT ; Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau d'Orbagna.

#### **1.2. Station de BEAUFORT – Perron Sud**

La Commune de BEAUFORT, lieu-dit le Perron est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif (un ancien réseau existant pour les eaux pluviales et un réseau neuf pour les eaux usées). Ce réseau de collecte est acheminé sur une station de type lit à macrophytes située route des Grevots. Cette station, d'une capacité de 50 Équivalents habitants, est en fonctionnement depuis août 2005. Elle est équipée en entrée, d'un poste de relevage équipé d'un dégrilleur. Les eaux usées sont dirigées sur un des 3 filtres constitués de graviers et de sables. L'eau inonde le filtre et percole à travers le massif planté de roseaux. Les filtres connaissent une alternance hebdomadaire.

L'eau traitée ayant percolé à travers le massif de gravier, retourne dans un regard de recirculation équipé d'un seuil pour lequel tout niveau d'eau supérieur à ce dernier retourne dans le poste de relèvement pour connaître le même itinéraire.

L'entretien est assuré par le personnel du SIEA de BEAUFORT; Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau appelé « l'Étang Darbon »

#### **1.4. Station de ORBAGNA – Hameau de Crève-cœur**

Le hameau de Crève-Cœur (Commune d'ORBAGNA) est équipé d'une station de type filtre compact à zéolithe (minéraux composés de silicates, d'aluminium et de métaux alcalins) d'une capacité de 20 Equivalents habitants. L'entretien est assuré par le Service Assainissement du SIEA depuis courant 2002.

#### **1.5. Station de VERCIA- ROTALIER**

La station d'épuration de VERCIA, mise en service en 2004, a le même fonctionnement que celle de BEAUFORT/ORBAGNA. L'entretien est assuré par le personnel du SMEA de BEAUFORT.

La station est équipée d'un filtre individuel permettant le dépotage de matières de vidange de fosses toutes eaux ou septique. Les effluents percolent à travers ce massif sableux avant de rejoindre le poste de relevage situé en entrée de station pour prendre l'itinéraire des effluents domestiques.

La Commune de ROTALIER est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif (un réseau pour les eaux pluviales et un réseau pour les eaux usées). Le raccordement sur la station de VERCIA a été réalisé courant 2004. Bien que totalement en séparatif le réseau collecte un important volume d'eaux pluviales. Des tests à la fumée effectués en 2011 montrent 28 non conformités. La mise en conformité de ces branchements n'a toujours pas été communiquée au SMEA. Il serait pourtant nécessaire de faire ces travaux. Ces non-conformités ont été portés à la connaissance de la communauté de commune de porte du jura.

La commune de VERCIA s'est équipée en 2003-2004 d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif (un ancien réseau existant pour les eaux pluviales et un réseau neuf pour les eaux usées).

Sur le site de la station de VERCIA une aire de stockage des boues a été réalisée en 2018 pour le stockage des boues des stations d'épuration du SMEA avant valorisation agricole.

#### **1.6. Station de VINCELLES**

Sur le même fonctionnement que la station de BEAUFORT-ORBAGNA, les effluents des communes de VINCELLES et de STE AGNES sont épurés dans la station commune depuis fin 2006, ainsi que GRUSSE depuis 2011.

La station accepte un volume d'eau en temps de pluie dépassant le débit nominal de la station. Une campagne de mesure a été mise en place en 2016 pour définir le secteur d'arrivée de ces eaux. Le réseau arrivant de Sainte Agnès présente une forte augmentation de débit quand il y a un événement pluvieux. Il y a probablement des inversions de branchement sur ce secteur. La commune de Sainte Agnès a été prévenue mais rien n'a été fait pour remédier à ce problème. Il faudrait voir si les particuliers se sont bien mis en conformité à la suite de la mise en séparatif du réseau. La non-conformité du réseau de collecte a été portée à la connaissance du nouveau gestionnaire du réseau, la Communauté de Communes de porte du jura.

#### **1.7. Station de AUGEA MAYNAL**

L'ancien décanteur digesteur a été supprimé, et une nouvelle station a été mise en place. Cette station reçoit les effluents des communes d'AUGEA MAYNAL. Les travaux de

réhabilitation de la station de MAYNAL ont débuté le 4 mai 2015. La station a été réceptionnée le 19 novembre 2015 avec la prise en charge de son fonctionnement par le syndicat.

La station d'AUGEA MAYNAL est un filtre planté de roseaux du même type que celles déjà présentes sur le syndicat. La commune de MAYNAL est équipée depuis de nombreuses années de réseaux de collecte des eaux usées de type majoritairement unitaire. La partie du réseau raccordé au poste de refoulement a été réhabilité en séparatif. Les tronçons restant en unitaire, et ont été équipés de déversoirs d'orage. Pour ce qui est de la commune d'AUGEA une partie de son réseau a été réhabilité en séparatif pour le reste un déversoir d'orage a été créé. Les eaux usées de la commune d'AUGEA sont ensuite refoulées jusqu'à la commune de MAYNAL pour ensuite finir gravitairement pour atteindre la station d'épuration que se situe « Aux Resses » sur la commune de MAYNAL. Pour les hameaux du Sorbief et de Sellières, deux stations d'épuration ont été réalisées en 2018. La mise en service a été faite au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

### **1.8. Station de Maynal hameau du Sorbief**

La station est de type planté de roseaux à un étage. Cette station n'utilise pas d'électricité. Les bâchées se font par une chasse automatique. L'alternance des filtres se fait manuellement. La dégradation biologique des matières dissoutes est réalisée par la biomasse bactérienne aérobie fixée sur le support filtrant ainsi que sur la couche de dépôts accumulés en surface. Le roseau, par l'intermédiaire de ses rhizomes, assure un décolmatage physique en surface de filtre permettant à la pollution dissoute de passer dans le filtre.

Le seul étage contribue à la fois essentiellement à la dégradation de la pollution carbonée ainsi qu'à une partie de la nitrification de l'effluent.

L'oxygénation est assurée grâce à une alimentation par bâchées (alimentation non continue), à la diffusion gazeuse par la surface des filtres, et grâce à la connexion des drains en fond de filtre à l'atmosphère.

### **1.9. Station de Maynal hameau de Sellières**

Le système de collecte se compose d'un réseau d'assainissement mixte de 350 mètres (séparatif : 120 ml, unitaire : 230 ml) muni de 2 déversoirs d'orage.

La station est de type planté de roseaux à un étage. Cette station n'utilise pas d'électricité. Les bâchées se font par une chasse automatique. L'alternance des filtres se fait manuellement. La dégradation biologique des matières dissoutes est réalisée par la biomasse bactérienne aérobie fixée sur le support filtrant ainsi que sur la couche de dépôts accumulés en surface.

Le roseau, par l'intermédiaire de ses rhizomes, assure un décolmatage physique en surface de filtre permettant à la pollution dissoute de passer dans le filtre.

Le seul étage contribue à la fois essentiellement à la dégradation de la pollution carbonée ainsi qu'à une partie de la nitrification de l'effluent.

L'oxygénation est assurée grâce à une alimentation par bâchées (alimentation non continue), à la diffusion gazeuse par la surface des filtres, et grâce à la connexion des drains en fond de filtre à l'atmosphère.

## 2. Le fonctionnement des stations

### 2.1. Station de BEAUFORT/ORBAGNA

Les eaux issues de la distillerie ont été traitées courant Novembre, durant l'année 2019 tous les mois une analyse a été réalisée pour l'autosurveillance de la station.

Population municipale :	1191 habitants
Nombre d'abonné :	557
Population raccordée :	990 EH
Type de station :	Filtres plantés de Roseaux avec prétraitement
Capacité nominale de la station :	3500 Équivalent Habitants en pointe (distillation)
Niveaux de rejets dans le cours d'eau imposés :	
DBO5 : 25 mg/l ou 70 % de rendement	NTK : 15 mg/l ou 70 % de rendement
NGL : 25 mg/l ou 70 % de rendement	DCO : 90 mg/l ou 75 % de rendement
PT : 2.5 mg/l ou 70 % de rendement	MES : 35 mg/l ou 90 % de rendement

#### Bilan d'autosurveillance du 10 janvier 2022

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	393.2	170	58	70						
Sortie Station	393.2	17	3	4						

#### Bilan d'autosurveillance du 1 février 2022

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	358	210	110	120	37	37				3.5
Sortie Station	358	37	9	7.2	35	35.8	31	0.046	0.77	7.97

#### Bilan d'autosurveillance du 2 mars 2022

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	94	340	180	200						
Sortie Station	94	24	3	8.4						

#### Bilan d'autosurveillance du 29 avril 2022

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	222	470	210	220						
Sortie Station	222	27	4	22						

#### Bilan d'autosurveillance du 7 mai 2022

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	266	430	230	190						
Sortie Station	266	27	4	17						

#### Bilan d'autosurveillance du 19 juin 2022

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	205	600	205	310	80	80				8.35
Sortie Station	205	33	8	18	11	28	12.84	1.2	15.81 0	2.89

#### Bilan d'autosurveillance du 26 juillet 2022

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
--	-------	-----	------	------	----	-----	------	------	------	----

Entrée Station	202	1200	460	630						
Sortie Station	202	43	18	4						

**Bilan d'autosurveillance du 16 aout 2022**

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	224	630	180	240						
Sortie Station	224	36	3	20						

**Bilan d'autosurveillance du 8 septembre 2022**

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	239	360	130	140	51	51				4.46
Sortie Station	239	22	3	4	4.5	23.4	18	0.77	3.61	3.54

**Bilan d'autosurveillance du 14 octobre 2022**

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	203	430	260	360						
Sortie Station	203	25	3	14						

**Bilan d'autosurveillance du 12 novembre 2022**

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	395	190	77	99	33	33				3.2
Sortie Station	395	23	3	8.2	1.4	7.08	0.74	0.26	5.42	7.9

**Bilan d'autosurveillance du 4 décembre 2022**

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	334	260	110	130						
Sortie Station	334	20	3	4						

Consommation de réactifs : La consommation de chlorure ferrique pour l'année 2022 est de 3000 litres.

Observations sur les débits La capacité nominale de 314 m<sup>3</sup>/jour est régulièrement dépassée lors d'évènements pluvieux.

Observations sur les rendements épuratoires : Sur l'année 2022 les paramètres azote ont été dépassés en février et en juin ce problème vient essentiellement du colmatage du 2eme étage qui était noyé en permanence. Il a été by passé pendant deux mois au second semestre ce qui a amélioré le rejet. Les drains ont été curés pour améliorer l'écoulement. Le paramètre phosphore a été dépassé en février juin septembre et novembre. Cela vient de deux phénomènes : le lessivage des filtres lors de phénomènes pluvieux avec des débits entrant très important et le colmatage de l'étage 2 qui ne permet pas une bonne précipitation du phosphore sur le filtre.

Déchets : 3100 litres de poubelle de refus de dégrillage.

Aire de dépotage : 222 m<sup>3</sup> ont été acceptés sur l'aire de dépotage des matières de vidange sur l'année 2022. 2 cellules ont été curées en 2021 147 TB stocké sur l'aire de stockage de vercia. En 2022 ces boues ont été criblées pour enlever les macro déchet qui ont été enfouie (20 T) le reste à été valorisé en compostage (80 T)

Les boues d'une cellule du 1<sup>er</sup> étage ont été curées par l'entreprise Biodepe et évacuées sur l'aire de stockage de Vercia en 2019 en attendant un futur épandage agricole. Il a été curé 112 Tonnes à 16.9% de siccité soit 18.93 Tonnes de MS en 8 années de fonctionnement. Ces boues sont toujours stockées car en raison de la pandémie de COVID 19 l'épandage n'a pas été réalisé.

Un diagnostic a été réalisé sur le réseau en 2020 pour améliorer son fonctionnement et mettre en place un programme de travaux pour éviter les arrivées d'eaux claires parasites et de limite la collecte des eaux de pluie. Ces travaux permettront un meilleur fonctionnement de la station. Les conclusions ont été réalisées en 2022 ; le programme de travaux devrait suivre.

## **2.2. Station du Perron, à Beaufort.**

La station est en fonctionnement depuis 2005. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux à un seul étage, mais avec recirculation (les eaux à traiter passent plusieurs fois sur le même bassin avant le rejet dans le milieu naturel). Cette recirculation a été stoppée le 28 septembre 2012 pour voir l'évolution des rendements quand celle-ci est stoppée.

Aucune analyse n'a été réalisés lors de l'année 2020. Il n'y a pas de bilan 24 heures réalisé car ils ne sont plus obligatoires depuis l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les prélèvements instantanés réalisés par le SATESE confirment un effluent assez concentré. Effluent sortant de bonne qualité, bonne dégradation de la pollution carbonée, bonne nitrification.

Changement en 2022 de l'armoire électrique de la station avec ajout d'un compteur horaire pour les pompes ce qui permettra un meilleur suivi.

## **2.5. Station de ORBAGNA – Hameau de Crève-cœur**

Les visites ont lieu tous les quinze jours. Un nettoyage des ouvrages est réalisé une fois par mois ou plus si besoin.

Population raccordée :	19 personnes
Type de station :	Filtre compact à zéolithe
Type de réseau :	Séparatif
Capacité nominale de la station :	20 Équivalents Habitants

### **FONCTIONNEMENT**

Le fonctionnement de la station est jugé satisfaisant. Il n'y a pas eu d'analyse faite cette année sur la station.

Cette station ne sera pas soumise à l'Auto surveillance obligatoire car sa charge réelle est inférieure à 20 E.H.

Une vidange sera prévue en 2023

## **2.7. Station de VERCIA-ROTALIER**

Population raccordée :	510 EH
Nombre d'abonné :	249 abonnées
Type de station :	Lits à macrophytes
Capacité nominale de la station :	1100 Équivalent Habitants

Le Service Assainissement a mis en fonctionnement en août 2004, l'unité de traitement par lit à macrophytes des communes de VERCIA et ROTALIER.

Niveaux de rejets dans le cours d'eau imposés :

DBO5 : 25 mg/l ou 70 % de rendement	NTK : 15 mg/l ou 70 % de rendement
NGL : 25 mg/l ou 70 % de rendement	DCO : 90 mg/l ou 75 % de rendement
PT : 2.5 mg/l ou 70 % de rendement	MES : 35 mg/l ou 90 % de rendement

L'autosurveillance porte sur : DBO5, DCO, MES, NTK, PT

Le nombre d'analyses à 2 par an, conformément à l'arrêté du 21 Juillet 2015, plus les contrôles réguliers effectués par le SATESE.

**Bilan d'autosurveillance le 2 mars 2022**

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	123	440	150	160	57	67.2				5.6
Sortie Station	123	19	3	7.2	2.7	12.9	2.4	0.012	0.14	1.96

**Bilan d'autosurveillance le 7 Septembre 2022**

(Résultat en mg/L)

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	87	680	400	390	51					5.9
Sortie Station	87	48	8	46	8.4	9.0	6	0.10	0.56	9.25

Synthèse annuelle du fonctionnement de l'unité sur 2022

Consommation de réactifs : La consommation de chlorure ferrique pour l'année 2022 a été de 1000 litres.

Apports de matières de vidanges : l'aire de dépotage n'est plus en service.

Observations sur les débits La capacité nominale de 77 m<sup>3</sup>/jour est régulièrement dépassée lors d'évènements pluvieux.

Observations :

Les principaux problèmes de fonctionnement du système d'assainissement de Vercia- Rotalier sont :

Plusieurs dépassements ont été constatés au niveau du rejet lors du 2<sup>ème</sup> bilan sur les paramètres phosphore et MES. Un phénomène de lessivage s'effectue lors d'épisode pluvieux car le débit arrivant à la station est trop important. Les causes ont été identifiées. En période pluvieuse, le réseau se comporte plus comme un réseau unitaire qu'un réseau séparatif. La station pour l'instant ne souffre pas trop de ces volumes d'eau, mais cela pourrait avoir une conséquence sur le long terme. On se rend compte que le volume admis sur la station en temps de pluie est 4 fois supérieur au débit de pointe admissible.

Cet apport d'eau conséquent entraîne un phénomène de lessivage des filtres. A noter qu'en temps sec, la période de ressuyage s'est relativement dégradé au cours des dernières années. Ces problèmes vont être à traiter avec la collaboration de la Communauté de communes porte du jura qui prendra en considération les contraintes du traitement. Le diagnostic réseau et station a débuté en 2022.

La troisième cellule du 1er étage n'a pas été curée pour permettre des analyses sur les boues par l'entreprise SCIRPE.

Déchets : 6 poubelles de 110 l ont été collectées par le SICTOM. Ce sont exclusivement les refus de dégrillage.

## **2.8. Station de VINCELLES – SAINTE AGNES - GRUSSE**

Population raccordée : 670 EH  
Type de station : Lits à macrophytes  
Capacité nominale de la station : la capacité de la station est passé de 900 EH à 1100 EH à la suite du raccordement de la commune de Grusse.

Niveaux de rejets dans le cours d'eau imposés :  
DBO5 : 25 mg/l ou 70 % NTK : 15 mg/l ou 70 %  
DCO : 90 mg/l ou 75 % NGL : 25 mg/l ou 70 %  
MES : 35 mg/l Pt : 2.5 mg/l ou 70 %

La station a été mise en fonctionnement en octobre 2006. Les réseaux existants des villages de Vincelles et de Sainte Agnès sont raccordés. Le raccordement de la commune de Grusse a été terminé début 2011.

### **Bilan d'autosurveillance du 7 Septembre 2022**

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	NH4+	NO2-	NO3-	PT
Entrée Station	287	580	290	320	62	62				7.3
Sortie Station	287	29	3	4	1.8	24.4	0.3	0.049	22.59	1.34

### Synthèse annuelle du fonctionnement de l'unité sur 2022

#### Consommation de réactifs :

En 2022, 1000 litres de chlorure ferrique ont été utilisés.

Observations sur les débits La capacité nominale de 175 m<sup>3</sup>/jour est régulièrement dépassée lors d'évènements pluvieux. Comme expliqué dans la première partie.

#### Observations sur les rendements épuratoires.

La station dispose de la capacité à traiter la charge actuellement reçue au niveau organique. Pour ce qui est du niveau hydraulique la station est régulièrement surchargée. Les niveaux de rejets sont respectés sauf au niveau du Phosphore. Le dosage de l'injection à été modifié au niveau de l'automate en augmentant le temps d'injection.

Le fonctionnement en période pluvieuse ou de nappe haute n'est pas optimum avec le débit nominal de la station qui est dépassé.

Aucun dépassement n'a été observé sur 2022.

Déchets : 9 poubelles de 110 l ont été collectées par le SICTOM. Ce sont exclusivement les refus de dégrillage.

## **3.0. Station épuration de Augea Maynal**

Nombre d'abonné 438 abonnés  
Population raccordée : 565 personnes  
Type de station : Lits à macrophytes  
Capacité nominale de la station : la capacité de la station est de 750 EH

La station a été mise en fonctionnement en décembre 2015. Les réseaux existants des villages d'Augea et de Maynal ont été en partie réhabilités et raccordés. La commune

d'Augea est équipée d'un poste de refoulement qui envoie les effluents jusqu'à la station qui se situe sur Maynal.

Niveaux de rejets dans le cours d'eau imposés :

DBO5 : 25 mg/l	NTK : 10 mg/l
NGL: 25 mg/l	DCO : 90 mg/l
PT : 2.5 mg/l	MES : 25 mg/l

### **Bilan d'autosurveillance du 09 septembre 2022**

	Débit	DCO	DBO5	MEST	NK	NGL	PT
Entrée Station	97.3	240	69	320	37	37	3.39
Sortie Station	97.3	4	3	4	0.68	15.14	2.19

### Synthèse annuelle du fonctionnement de l'unité sur 2022

#### Consommation de réactifs :

En 2022, 1 000 litres de chlorure ferrique ont été utilisés.

Observations sur les débits La capacité nominale de 112 m3/j est régulièrement dépassée lors d'évènements pluvieux.

#### Observations sur les rendements épuratoires.

Les niveaux de rejets sont respectés. La dénitrification a été améliorée pour rejeter moins de nitrates.

Déchets : 4 poubelles de 110 l ont été collectées par le SICTOM. Ce sont exclusivement les refus de dégrillage.

### **3.1. Station épuration Maynal hameau de Sellières**

### Synthèse annuelle du fonctionnement de l'unité sur 2022

#### Capacité

Nominale (EH) : 50

Organique (kgDBO5/j) : 3

Hydraulique (m3/j) : 5.4 m3/j

Q de pointe (m3/h) : 2.02m3/h

Capacité nominale : 3 Kg de DBO5

Niveau de rejet :

DBO5 : 25 mg/l

DCO : 125 mg/l

MES : 35 mg/l

Observations sur les débits Le nombre de bâchées augmente en période pluvieuse. Les raccordements des particuliers sont en cours. Nous observons une moyenne de 10 bâchées par temps sec soit 10 m3/j environ.

#### Observations sur les rendements épuratoires.

Aucune analyse n'a été faite en 2022. La réhausse a été enlevée pour optimiser la dénitrification

Déchets : 30 litres ont été collectés par le SICTOM. Ce sont exclusivement les refus de dégrillage

### **3.2. Station épuration Maynal hameau du Sorbief**

Synthèse annuelle du fonctionnement de l'unité sur 2022

#### Capacité

Nominale (EH) : 75

Organique (kgDBO5/j) : 3

Hydraulique (m3/j) : 8.1 m3/j

Q de pointe (m3/h) : 3.03m3/h

Capacité nominale : 3 Kg de DBO5

#### Niveau de rejet :

DBO5 : 25 mg/l

DCO : 125 mg/l

MES : 35 mg/l

#### Observations sur les débits

Le nombre de bâchées augmente en période pluvieuse les raccordements des particuliers est en cours. Nous observons une moyenne de 20 bâchées par temps sec soit 30 m3/j environ.

#### Observations sur les rendements épuratoires.

Aucune analyse n'a été faite en 2022. La réhausse à été enlevée pour optimiser la dénitrification

Déchets : 60 litres ont été collectées par le SICTOM. Ce sont exclusivement les refus de dégrillage.

## **3. Le financement**

Le service assainissement dispose d'un budget indépendant. Il peut prélever des redevances aux usagers à partir du moment où ils sont raccordés ou raccordables à un réseau de collecte aboutissant à une unité de traitement.

Les redevances sont fixées à 0.90 € HT/m3 et 38.88 € HT d'abonnement.

Les organismes institutionnels tels que l'État, le Conseil Général du Jura, l'Agence de l'Eau, versent des subventions pour les investissements, les études et les travaux.

## **4. Indicateurs de performance :**

Prévu par art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement doit respecter de nouvelles exigences depuis la nouvelle loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA). Des indicateurs, classés par service, selon l'ordre des annexes V et VI du code général des collectivités territoriales et selon les trois dimensions du développement durable en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 permettent à l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) de recueillir et les données sur les services de l'eau et d'assainissement. Ces données doivent apparaître obligatoirement dans le rapport annuel.

**Indicateur descriptif des services.**

D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

Le SMEA de BEAUFORT n'assurant pas le service de collecte des eaux usées, il n'est pas concerné par ces deux indicateurs.

D203.0 : Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Pas d'opération en 2022

P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conforme à la réglementation

Pas de boues évacuées en 2022

D204.0 : Prix TTC au m3 pour 120 m3

Pour l'année 2022, le prix de l'abonnement étant de 38.88 € HT + 0.90 €/ m3 HT,  
Soit pour 120 m3 : 38.88 € + 108.00 € = 146.88 € H.T., 161.57 € T.T.C.,  
Soit pour 1 m3 : 1.3464 € TTC

**Indicateurs de performance**

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P207.0. Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 656.36 € HT

P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente 1.50 %

P258.1 Taux de réclamation

Ces indicateurs ne concernent que les services de collecte. Le SMEA de BEAUFORT n'est donc pas concerné.

P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Commune de BEAUFORT :

- Etandonne 900 m de refoulement (*sous pression*)
- Etandonne : 110 m (*Unitaire*)
- Perron 90 m (séparatif) + 380 m de refoulement (*sous pression*)
- Transit station Orbagna : 600 m (*Unitaire*)

Commune d'ORBAGNA :

- Crèvecoeur 80 m (*Séparatif*)
- Le Village à la station : 200 m (*Unitaire*)

Commune VERCIA

- De Rotalier à Vercia : 1840 m (*Séparatif*)
- Réseau de transit de Paisia : 430 m (*Séparatif*)
- Refoulement de Paisia : 140 m (*Sous pression*)

Commune de ROTALIER

- 1140 m (*pseudo-séparatif*)

Commune de VINCELLES, SAINTE AGNES et de GRUSSE

- 150 m de refoulement (*sous pression*)
- 420m De transit entre Grusse et Vincelles
- 1600 m de Vincelles à la station, (*Unitaire*)
- 1000 m de Sainte Agnès à la station (*Séparatif*)
- 200 m de refoulement de Froideville au réseau de transit (*sous pression*)

Commune d' AUGEA

- 1100 m de refoulement en DN 110

Commune de MAYNAL

- 205 m de refoulement DN 63
- 300 m DN 200
- 650 m DN 250

P252.2 Nombre de points du réseau des eaux usées nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux.

Pas de point noir sur les réseaux de transit

P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100  
15/17 X 100=66.7%

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 20.51 ans

La dette en capital au 1<sup>er</sup>/01/2022 s'élevait à 1 411 013.44 € répartis sur **10 emprunts**.

- Emprunt de 400 000 € Travaux Vercia-Rotalier contracté en 2004

Capital : 13 771.07 €

Intérêts : 7 217.84 €

- Emprunt de 420 000 € Travaux Vincelles- Ste Agnès contracté en 2007

Capital : 15 000.00 €

Intérêts : 10 326.56 €

- Emprunt de 400 000 € Travaux Beaufort – Orbagna contracté en 2010

Capital : 14 813.87 €

Intérêts : 2 371.09 €

- Emprunt de 140 000 € Travaux Grusse contracté en 2010  
Capital : 4 666.68 €  
Intérêts : 3 120.30 €
  - Emprunt de 104 428 € Travaux Rosay contracté en 2012  
Capital : 4 885.55 €  
Intérêts : 3 593.78 €
  - Emprunt de 380 000 € Travaux Augea Maynal contracté en 2015  
Capital : 12 666.67 €  
Intérêts : 5 320.00 €
  - Emprunt de 50 000 € complément Travaux Augea Maynal contracté en 2016  
Capital : 1 666.67 €  
Intérêts : 520.83 €
  - Emprunt de 125 000 € Travaux Hameaux Maynal Seillières Sorbier contracté en 2018  
Capital : 4 180.84 €  
Intérêts : 2 104.68 €
  - Emprunt de 80 000 € Travaux Seillières Sorbier contracté en 2019  
Capital : 2 8476.26 €  
Intérêts : 761.90 €
  - Emprunt de 19 729 € Véhicule Jumpy contracté en 2019  
Capital : 2 449.41 €  
Intérêts : 62.75 €
- L'annuité totale à payer au cours de l'exercice était de : 112 376.65 €  
Soit capital : 76 977.02 €  
Intérêts : 35 399.63 €

### **3<sup>ème</sup> partie : L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## **1. Le fonctionnement du SPANC**

L'assainissement non collectif se présente sous deux aspects sur le territoire des Communes qui ont délégué leur compétence assainissement au Syndicat.

### **1.1. Les installations nouvelles**

Depuis 2001, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), intervient sur demande des services de la Direction Départementale des Territoires du Jura pour

- Instruire le volet assainissement non collectif des demandes de certificats d'urbanisme en vérifiant la faisabilité,
- Instruire le volet assainissement non collectif des demandes de permis de construire en vérifiant la filière, le dimensionnement et l'implantation des ouvrages proposés.
- Effectuer les contrôles de bonne exécution des dispositifs.

Ces interventions donnent lieu à des rapports techniques transmis à l'Equipement.

## **2. Les interventions du SPANC**

### **2.1. Les installations anciennes**

Pour ce qui concerne l'habitat existant, les habitations des secteurs non desservis par des réseaux de collecte des eaux usées, disposent d'installations sommaires souvent non conformes (absence de traitement, fosses septiques, rejet dans des puisards, etc ...).

Le SPANC intervient pour

- Réaliser les contrôles de bon fonctionnement des installations réglementaires.
- Vérifier le bon entretien de ces installations
- Réaliser le diagnostic des installations existantes sur l'ensemble des communes adhérentes.

### **2.2. Les installations nouvelles**

Le Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) du SIEA de Beaufort est sollicité pour vérifier :

- La faisabilité d'un assainissement non collectif par rapport à une parcelle lors des demandes de certificats d'urbanismes,
- Que le dispositif proposé par le demandeur est bien réglementaire et adapté à la nature du terrain et au projet,
- Que les ouvrages réalisés respectent bien les prescriptions des projets

L'ensemble des interventions du SPANC pour l'année 2020 est récapitulé dans le tableau ci-après.

A partir de 2011, le SPANC peut directement réaliser les réhabilitations ou les constructions à la demande des particuliers, par conventions suite au passage d'un marché avec une entreprise de travaux.

***Tableau 1 : Nombre des interventions pour l'année 2022***

Commune	Nombre d'installations estimées *	Nombre de contrôles en 2022		
		Contrôle périodique de bon fonctionnement	Contrôle de Conformité	Diagnostics
AUGEA	61	0	1	2
AUGISEY	85	27	1	0
BEAUFORT	50	0	2	1
CHEVREAUX	28	0	0	0
COUSANCE	59	0	0	4
CUISIA	76	0	0	0
DIGNA	9	0	0	0
GEVINGEY	5	0	0	0
GIZIA	132	0	1	4
MAYNAL	15	0	0	1
ORBAGNA	5	0	1	2
ROSAY	80	0	0	0
ROTALIER	1	0	0	0
STE AGNES	47	0	1	0
VAL SONNETTE	92	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>745</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>15</b>

### **2.3. Entretien des installations d'assainissement non collectif.**

Suite à une consultation, l'entreprise HUSSON a été retenue pour réaliser les vidanges de fosses chez les particuliers qui le souhaitent pour le compte du SMEA de Beaufort. Cette prestation est facturée en appliquant le tarif suivant :

100 € H.T + 4 € H.T /m3 jusqu'à 1.5 m3 et

125 € HT + 4 € H.T /m3 de 1.5 à 3 m3 de boue vidangée, et au-delà 22 € /m3 supplémentaire.

(Tarif pour une prestation non réalisée en urgence).

Grâce à ce service, 102 mètres cubes ont été extraits des installations existantes et prétraités sur la plateforme de dépotage contigüe à la station BEAUFORT ORBAGNA et traités sur cette station.

### **3. Financement du SPANC**

Le parc d'assainissement non collectif, représente au minimum 1000 installations (estimation en fonction de la phase 3, élaboration des scénarios, du Schéma Directeur d'Assainissement et des documents transmis par les nouvelles communes).

Ces 1000 installations (ou plus) font l'objet d'un diagnostic précis pouvant entraîner selon le degré de salubrité publique, l'obligation de remise en état ou de réfection complète réalisées par le SPANC

Le SPANC doit présenter un budget équilibré. C'est pourquoi des redevances propres au service doivent être appliquées pour faire contrepartie aux dépenses de fonctionnement. A cet effet, une redevance d'assainissement non collectif est facturée aux usagers en assainissement non collectif se substituant aux diagnostics et aux contrôles de fonctionnement.

Le montant de cette redevance est de 17.50 € HT annuel pour les abonnés en assainissement non collectif.

Les tarifs pour vidange de fosses des particuliers, votés en comité syndical en date du 11 Décembre 2017 sont les suivants :

<b>Travaux à réaliser</b>	<b>Unité</b>	<b>Tarif SPANC</b>
<b>A - Opération réalisées dans le cadre de notre programmation suite aux ordres du S.I.E.A.</b>		
Vidange de fosse contenance jusqu' à 1.5 m3	U	100.00 €
Vidange de fosse contenance de 1.5 à 3 m3	U	125.00 €
Plus-value pour m3 supplémentaire	U	22.00€
Dépotage sur unité de Vercia ou Beaufort	m3	4.00 €
Dépotage sur autre sites que Vercia ou Beaufort	m3	35.00 €
<b>B - Opération d'urgence suite aux ordres du S.I.E.A.</b>		
Vidange de fosse contenance jusqu' à 1.5 m3	U	150.00 €
Vidange de fosse contenance de 1.5 à 3 m3	U	175.00 €
<i>Transport des matières de vidanges supplémentaire</i>		
Dépotage sur unité de Vercia ou Beaufort	m3	4.00 €
Dépotage sur autre sites que Vercia ou Beaufort	m3	35.00 €

### **4. Indicateurs de performance**

Comme pour l'assainissement collectif, des indicateurs concernent le service public d'assainissement non collectif.

#### **Indicateurs descriptifs des services**

##### *D 301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif*

Toutes les communes n'ayant pas validé leur zonage d'assainissement par enquête publique, l'assainissement non collectif ne faisant pas partie de l'intégralité du territoire et les zonages n'étant pas validés, il n'est pas possible de calculer cet indicateur.

*D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif*

A : Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif.

- 1- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.  
Non => 0 pts.
  - 2- Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.  
OUI => 20 Pts
  - 3- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.  
OUI => 30 Pts
  - 4- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations  
OUI => 30 Pts.
- Total tableau A=> 80 points.  
Le tableau B n'est pas pris en compte car on n'obtient pas 100 Pts au tableau A.

**Indicateurs de Performance**

*P301.3 Taux de conformités des dispositifs d'assainissement non collectif.*

N'ayant pas obtenu 100 points au tableau A de l'indicateur D302.0, cet indice ne peut pas être calculé.

**4<sup>ème</sup> partie : RAPPORT FINANCIER**

**1. Le budget 2022**

Seuls les raccordés au réseau d'assainissement collectif sont assujettis à la taxe d'assainissement collectif syndicale. Les autres particuliers payent annuellement une redevance assainissement non collectif de 17.50 € HT.

**2. Le Compte Administratif 2022**

<b>EXPLOITATION</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Charges à caractère général	011	69 953.28 €	
Charges personnel	12	0.00 €	
Salaires, Assurances et Fonctionnement Service	65	49 310.61 €	
Charges financières	66	36 258.45 €	
Charges exceptionnelles	67	701.53 €	
Dotations aux amortissements	042	80 774.18 €	
Dotations aux amortissements et provisions	68	0.00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>236 998.05 €</b>	
	<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Redevances Asst Collectif	7061		192 930.54 €
Redevance Asst Non Collectif	7062		19 491.00 €
Prime épuration	741		8 836.91 €
Quote-part des Sub d'investissement	042		39 129.63 €
Produits exceptionnels	77		3 576.38 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>263 964.46 €</b>

BILAN : EXCEDENT D' EXPLOITATION de 26 966.41 € au 31/12/2022

La section assainissement a remboursé les sommes suivantes :

- Charges Section Eau : 48 965.65 €+ emprunt bâtiment : 5 665.18 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	Chapitre	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'inv reporté	001		
Emprunts et dettes assimilées	16	80 006.36 €	
Immobilisations corporelles	21	3 974.50 €	
Immobilisations en cours	23	0.00 €	
Amortissement des Immo	040	39 129.63 €	
ANC FEGE Lucile	458201	204.03 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>123 314.52 €</b>	
	Chapitre	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section Investissement R	001		127 993.25 €
Dotations Autres réserves	1068		9 226.25 €
Amortissement des immobilisations	040		80 774.18 €
Opération pour compte de tiers	458201		816.12 €
	458204		226.19 €
	458208		161.74 €
	458211		96.47 €
	458212		393.60 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>219 687.80 €</b>

BILAN : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT de 96 373.28 € au 31/12/2022 avec reprise des résultats antérieurs

**5<sup>ème</sup> partie : Autres action des services.**

**1. Autres actions du service en 2022**

- Supervision poste Boisans et Etandonne
- Rénovation armoire électrique STEP BEAUFORT Le perron
- Rénovation armoire électrique STEP BEAUFORT poste de renouvellement BOISNANS
- 
- Curage 2 cellule aire de stockage des matières de vidange
- Compostage des deux cellules curées en 2021 et stockées aire de stockage de vercia
- Création du point A2 STEP DE BEAUFORT

**2. Opérations programmées en 2023**

- Mise en place supervision
- Curage des lits plantés de roseau des stations d'épuration STEP BEAUFORT
- CHANGEMENT POMPE POSTE DE REFOULEMENT DE FROIDEVILLE

Ces projets ont fait ou feront l'objet de demandes de subventions et seront réalisés en fonction des prises en compte par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du JURA.

## ANNEXE : Définitions

**DBO5 (Demande biologique en oxygène sur 5 jours) :** Quantité d'oxygène dissoute ou en suspension nécessaire aux microorganismes aérobies de l'effluent pour oxyder les matières organiques sur 5 jours. Il s'agit donc d'une consommation potentielle d'oxygène par voie biologique. Ce paramètre constitue un bon indicateur de la teneur en matières organiques biodégradables d'une eau (toute matière organique biodégradable polluante va entraîner une consommation d'O<sub>2</sub> au cours des procédés d'autoépuration.

Dans le milieu naturel, les conséquences de la DBO5 sont un appauvrissement du milieu en oxygène dissous, qui peut conduire à l'asphyxie des êtres vivants.

**DCO (Demande chimique en Oxygène) :** permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspensions l'effluent, au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation chimique totale.

**MES (Matières en Suspension) :** Il permet d'apprécier la charge solide en suspension d'une eau naturelle ou résiduaire (poids sec du résidu obtenu après filtration)

Les nuisances dues aux **MES** sont de deux types :

- Action mécanique qui conduit à la formation de sédiments, à l'augmentation de la turbidité de l'eau, ce qui limite la pénétration des rayonnements et peut occasionner les lésions à la faune piscicole,
- Action chimique, les MES nécessitant de l'oxygène pour leur métabolisation.

Le dosage de l'**azote Kjeldahl (NTK)** repose sur la transformation des composés azotés dosable par minéralisation de l'échantillon. Il représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.

**PT(phosphore total) :** Il est dosé par minéralisation et spectrométrie. L'échantillon est minéralisé à chaud en présence d'acide sulfurique et persulfate de sodium, faisant apparaître le PT qui existait sous forme minérale et organique en suspension dans les eaux. Dans le milieu naturel, le phosphore est un élément qui favorise l'eutrophisation (développement d'algues).

**Nitrates et nitrites :** Ils ont des conséquences néfastes dans les milieux aquatiques. En quantité importante, les nitrites provoquent la mort des organismes vivants. Les nitrates contribuent à l'eutrophisation, qui engendre l'asphyxie des milieux